



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 73 478 118 047

Référence de l'avis : 22 43 0004437 83

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

15 RUE DE PONTONNET

43620 ST PAL DE MONS

Numéro FIP : 430 64 69 6945296789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 11/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 43005

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP BRIOUDE
SAID BRIOUDE SECTEUR SUD
9 AVENUE LEON BLUM
CS 10090
43100 BRIOUDE

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BRIOUDE
9 AV LEON BLUM CS 10090
43102 BRIOUDE CEDEX

3612-000504-0002-0



JANUEL HENRIETTE
15 RUE DE PONTONNET
43620 ST PAL DE MONS

Somme qu'il vous reste à payer
22,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2022.

Attention : vous n'avez pas communiqué vos coordonnées bancaires

Vous devez le faire sur impots.gouv.fr, dans votre espace particulier, sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » avant le 13/09/2022, rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : 10 214
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ». Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

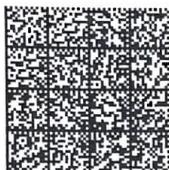
Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 06 73 478 118 047

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : JANUEL



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 11 345			Total 10 210
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1 135			
Salaires, pensions, rentes nets	10 210			

Revenu brut global.....

CSG déductible.....				10 210
				0

Revenu imposable

Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	10 210
				4

Impôt sur les revenus soumis au barème (14)**REDUCTIONS D'IMPÔT (15)**

Dons : personnes en difficulté	Montant déclaré 120	Montant retenu 120	Montant réduction 0	- 0
Total des réductions d'impôt (20)				

Impôt proportionnel

			+ 1	

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net	1

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2021 dû (53):	*	0
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+	22

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :

	22

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER	22

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)	10 214

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)	4

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 06 73 478 118 047

>>> Suite de votre avis

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 2 / 2

cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020

Déclar. 1
16 062

Enfant(1)

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019

3 973

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020

+ 4 052

+ 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021

+ 4 114

+ 0

Plafond calculé sur les revenus de 2021

+ 4 114

+ 4 114

Plafond pour les cotisations versées en 2022

= 16 253

= 4 114

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%



IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

MARION FREDERIC
LE FLOREAL
44 RUE DE CHAMPAGNE
42100 SAINT-ETIENNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1529658661090

Référence du document : 23 B6 7696061 71
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
LE FLOREAL
44 RUE DE CHAMPAGNE
42100 SAINT-ETIENNE

Numéro FIP 420 05 97 0972227789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 31/05/2023

Somme qui vous est remboursée

1,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.
Vous serez remboursé à l'été 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 319
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

IMPOT SUR LE REVENU		Enfant(1)	Total
Détail des revenus			
Salaires.....		776	
Déduction minimale.....		- 472	
Salaires, pensions, rentes nets.....		304	304
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		16	16
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			
Revenu brut global.....			320
CSG déductible.....		- 1	
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰			
Versements épargne retraite déclarant 1.....		Montant déclaré	
Total des charges déduites ¹¹.....		5000	319
Revenu imposable.....			0
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			0
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré	
		1	1
			- 1
			1
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 1
			1
			-
			1
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Détail des revenus			
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴		CSG - CRDS	
BASE IMPOSABLE.....		8	8
Taux de l'imposition		8	8
Montant de l'imposition.....		9,70%	7,50%
		1	1
			-
			1
Total des prélèvements sociaux nets.....			2
			-
			1
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :			- 1
			1
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T	1				1			2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Solde des prélèvements sociaux 2022⁵³:

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE.....

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ 319

Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées
(article 1965 L du Code Général des Impôts).

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹.....

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations versées en 2023, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2021.....	16253
Cotisations prises en compte pour 2022.....	5000
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 12280